

**BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT**

RAPPORT ANNUEL 1959

**BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT**

Les comptes et le bilan de la Banque Européenne d'Investissement sont établis dans l'unité de compte définie à l'article 4 paragraphe 1 de ses Statuts. Sa valeur est de 0,88867088 gramme d'or fin.

Dans le présent rapport, les conversions en unités de compte sont effectuées aux parités suivantes :

$$1 \text{ unité de compte} = \left\{ \begin{array}{l} 50 \text{ francs belges} \\ 4,20 \text{ Deutsche Mark} \\ 4,93706 \text{ nouveaux francs français} \\ 625 \text{ liras italiennes} \\ 50 \text{ francs luxembourgeois} \\ 3,80 \text{ florins hollandais} \\ 1 \text{ dollar des Etats-Unis} \end{array} \right.$$

**BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT**

RAPPORT ANNUEL 1959

CONSEIL DES GOUVERNEURS

- Belgique :* JEAN VAN HOUTTE, Ministre des Finances;
Bruxelles.
- Allemagne :* FRANZ ETZEL, Ministre des Finances,
Président jusqu'au 25 avril 1959; Bonn.
- France :* ANTOINE PINAY, Ministre des Finances et des
Affaires Economiques jusqu'au 12 janvier 1960;
Président du 26 avril 1959 au 12 janvier 1960; Paris.
WILFRID BAUMGARTNER, Ministre des Finances
et des Affaires Economiques, Président à partir du
13 janvier 1960; Paris.
- Italie :* FERNANDO TAMBRONI, Ministre du Budget, Ministre
du Trésor a.i.; Rome.
- Luxembourg :* PIERRE WERNER, Ministre d'Etat, Président du
Gouvernement, Ministre des Finances; Luxembourg.
- Pays-Bas :* JELLE ZIJLSTRA, Ministre des Finances; La Haye.
-

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : PARIDE FORMENTINI*

* M. PIETRO CAMPILLI a exercé les fonctions de Président jusqu'au 31 mai 1959.

Administrateurs

LEO DE BLOCK, Directeur général au Ministère des Affaires Economiques; La Haye; Administrateur jusqu'au 2 septembre 1959,

remplacé par :

SJOERD BOOMSTRA, Directeur au Ministère des Finances; La Haye.

FRANCO BOBBA, Directeur général à la Commission de la Communauté Economique Européenne; Bruxelles.

JEAN-PAUL DELCOURT, Chef du Service du Financement du Commissariat Général du Plan; Paris.

RAYMOND DENUCÉ, Conseiller financier du Crédit Communal de Belgique; Bruxelles.

Suppléants

SJOERD BOOMSTRA, Directeur au Ministère des Finances; La Haye; Administrateur-suppléant jusqu'au 2 septembre 1959,

remplacé par :

OTTO WILLEM VOS, Directeur au Ministère des Finances; La Haye.

LOUIS DUQUESNE DE LA VINELLE, Directeur à la Commission de la Communauté Economique Européenne; Bruxelles.

ROGER BOYER, Administrateur de la Banque Française du Commerce Extérieur, Membre du Conseil National du Crédit; Paris.

RENÉ FRANCK, Commissaire au Gouvernement; Luxembourg; Administrateur-suppléant jusqu'au 23 novembre 1959,

remplacé par :

PIERRE GUILL, Conseiller de Gouvernement; Luxembourg.

ROBERTO DUCCI, Ministre plénipotentiaire, Ambassadeur d'Italie à Helsinki.

RENÉ LARRE, Administrateur à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement; Washington D.C.

HERBERT MARTINI, Membre du Comité de Direction de la Kreditanstalt für Wiederaufbau; Francfort s/Main.

ALFRED MUELLER-ARMACK, Secrétaire d'Etat au Ministère Fédéral des Affaires Economiques; Bonn-Duisdorf.

PASQUALE SARACENO, Directeur central de l'Istituto per la Ricostruzione Industriale; Rome.

PIERRE-PAUL SCHWEITZER, Sous-Gouverneur de la Banque de France; Paris.

STEFANO SIGLIENTI, Président de l'Istituto Mobiliare Italiano, Président de l'Associazione Bancaria Italiana; Rome.

JOACHIM VON SPINDLER, Ministerialdirektor au Ministère Fédéral des Finances; Bonn.

MARIO PENNACHIO, Délégué de la Banca d'Italia, Représentant de l'Ufficio Italiano dei Cambi à Paris et à Bruxelles.

FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ, Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations; Paris.

WALTER DUDEK, Senator der Finanzen a.D.; Hambourg-Harbourg.

ERNST VOM HOFE, Ministerialrat au Ministère Fédéral des Affaires Economiques; Bonn-Duisdorf.

ALBERTO CAPANNA, Vice-Directeur général de la Finsider; Rome.

MAURICE PÉROUSE, Directeur du Trésor au Ministère des Finances et des Affaires Economiques; Paris.

GIUSEPPE DI NARDI, Professeur de Politique Economique et Financière à l'Université de Rome.

HANS SKRIBANOWITZ, Directeur général à la Haute Autorité de la C.E.C.A.; Luxembourg.

COMITÉ DE DIRECTION

PARIDE FORMENTINI, *Président**

HANS KARL VON MANGOLDT-REIBOLDT, *Vice-Président*

CLAUDE TIXIER, *Vice-Président*

* M. PIETRO CAMPILLI a exercé les fonctions de Président jusqu'au 31 mai 1959.

DIRECTIONS

Secrétariat Général JEAN FRÈRE, Secrétaire général.
ARNOLD RIETZ, Chef du personnel et de
l'administration.

Direction des Prêts GÜNTHER BERGAN, Directeur
JUAN DE LIEDEKERKE, Directeur adjoint.

Conseiller technique : HENRI JEANDET.

*Direction des Finances
et de la Trésorerie* JEAN-MAXIME LÉVÊQUE, Directeur *.
GIANDOMENICO SERTOLI, Directeur adjoint.

Direction des Études ALBERTO CAMPOLONGO, Directeur.

*Direction des
Affaires juridiques* CAREL DE VOS VAN STEENWIJK, Directeur.

* jusqu'au 1^{er} mars 1960.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Président

RENÉ BRESSON Président de Chambre Honoraire à la Cour des Comptes, Ancien Président de la Commission de Vérification des Comptes des Entreprises Publiques; Paris.

Membres

KARL BERNARD Ancien Président du Conseil Central de la Bank deutscher Länder; Francfort s/Main.

ADRIAAN M. DE JONG Ancien Directeur-Secrétaire et Vice-Président de la Nederlandsche Bank; Amsterdam.

RAPPORT ANNUEL 1959

I

L'année 1959, qui est le deuxième exercice de la Banque Européenne d'Investissement, correspond, dans la mise en œuvre du Traité de Rome, aux premières mesures de réduction des droits de douane et d'élargissement des contingents à l'intérieur du marché commun. En outre, la Commission de la Communauté Economique Européenne a commencé de dégager, à partir du cadre nécessairement abstrait tracé par le Traité, les lignes de force de l'action d'intégration économique des six pays. La préparation d'un tarif extérieur commun, à laquelle est associé l'examen approfondi des secteurs sensibles à la suppression des barrières douanières, la recherche des principes d'une politique agricole commune, la définition des grandes priorités d'investissement dans le vaste domaine des transports, la préparation de la libération progressive des mouvements de capitaux constituent les éléments principaux de ces travaux. A côté d'eux, a été entreprise l'étude poussée des régions faibles, en retard ou en déclin, de la Communauté, pour les délimiter, analyser et confronter les causes de leur faiblesse, en dresser l'inventaire précis, indispensable à toute politique réaliste de développement régional. Il ne fait pas de doute que la Banque trouvera là les données concrètes qui contribueront à orienter les choix qu'elle fera dans les projets qui lui seront présentés.

D'un point de vue plus proche encore de l'activité de la Banque, le retour à la convertibilité presque intégrale de leurs monnaies, décidé par les six gouvernements à la fin de 1958, a marqué, dans le sens des mêmes préoccupations, un sensible progrès. Il faut y rattacher diverses

conséquences : des opérations plus fréquentes et plus importantes entre les marchés financiers, la réduction des écarts qui existaient entre les taux à long terme, des ententes intervenues entre des banques commerciales, de nationalités différentes, pour étudier et réaliser des financements en commun dans les six pays. A l'intérieur de ceux-ci, dans le cadre d'une concurrence élargie, d'autres accords de spécialisation ou de prises d'intérêt ont vu le jour entre des entreprises industrielles; à l'extérieur, nombreuses ont été les initiatives d'investissement dans la Communauté, en participation et même pour créer de nouveaux moyens de production. Il serait difficile de ne pas voir dans ces deux dernières manifestations l'indice d'un jugement positif et d'un signe de confiance, de la part des responsables des grands secteurs de l'économie, relativement aux possibilités d'expansion du marché commun. L'ensemble de ces circonstances favorables a même permis d'envisager l'accélération, par rapport à l'échéancier initial, de diverses mesures prévues par le Traité.

Le remarquable développement du commerce extérieur et la reprise de l'activité économique, après la conjoncture moins favorable de 1958, sont à l'origine de l'abondance des disponibilités de paiement et de l'accroissement des épargnes. Il en est résulté une grande liquidité pendant la majeure partie de l'année. Les entreprises ont ainsi pu satisfaire, plus facilement, auprès des banques, leurs besoins courants de crédit et trouver, dans une plus large mesure, sur les marchés financiers, directement ou par l'intermédiaire des institutions spécialisées, les fonds nécessaires à leurs programmes.

* * *

Au cours de l'exercice, la Banque a été approchée au sujet de nombreux projets. Les buts que lui assigne le Traité lui ont imposé d'opérer, parmi ces projets, une sélection attentive. Beaucoup d'entre eux, en effet, indépendamment de leur intérêt intrinsèque, ne répondaient pas aux conditions dans lesquelles doit s'inscrire l'activité de la Banque : soit d'être situés dans des régions sous-développées, soit d'intervenir en faveur du développement du marché commun, soit de présenter un intérêt commun à plusieurs pays membres. Plusieurs, enfin, concernaient des secteurs dans lesquels les études entreprises au niveau de la Communauté n'étaient pas encore assez avancées.

Les projets auxquels la Banque a donné jusqu'à présent son accord appartiennent à la catégorie des investissements de développement, destinés à accroître des productions de base, qui, à leur tour, contribuent à accroître la demande, la production et les investissements dans de nombreux domaines connexes. Ils se situent presque tous dans des régions moins développées de la Communauté. Ils sont de montants assez importants et, du fait de leur nature même, sont caractérisés par une intensité élevée de capital.

Dans le domaine des projets de développement et spécialement dans les régions défavorisées, il s'avère de plus en plus que les premières initiatives d'implantation d'industries ne peuvent pratiquement relever que d'entreprises ou de groupements d'une certaine importance. Ceux-ci sont mieux à même de faire face aux difficultés de réalisation de ces projets, notamment du point de vue de l'installation des équipements et des hommes; ils peuvent, d'autre part, apprécier, dans le cadre territorial et financier plus large qui est le leur, l'économie d'un investissement dans une région sous-développée.

Ainsi que le prévoient ses Statuts, les interventions de la Banque n'ont porté que sur une partie du montant de chaque projet; dans tous les cas les crédits ont été attribués concurremment à l'intervention d'autres sources de financement: fonds propres des emprunteurs ou apports de tiers.

La Banque a opéré, dans l'octroi de ses prêts, en plein accord avec l'organisation existant dans chaque pays pour le financement ou la coordination des projets de développement; c'est ainsi qu'en Italie la Banque a effectué ses prêts à la Cassa per il Mezzogiorno, en vue de financer des projets déterminés. Dans toutes ses opérations, elle a travaillé en contact étroit avec l'ensemble des établissements bancaires nationaux. En Italie, trois des opérations ont été effectuées parallèlement à une intervention de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

La Banque se doit, enfin, de par sa nature même, de prêter toute son attention aux objectifs que définit la Communauté Economique Européenne et à l'orientation de sa politique économique. Elle est

également ouverte à toute contribution qu'elle pourrait utilement apporter et qui serait appelée par l'évolution des tâches de la Communauté.

* * *

En ce qui concerne l'étude et l'octroi de ses prêts, la Banque a pour règle de suivre les pratiques bancaires communes aux six pays pour des opérations de financement comparables aux siennes.

La durée d'amortissement des prêts a été, jusqu'ici, assortie au délai normal d'amortissement de chaque matériel de production. Pour les prêts consentis jusqu'à présent, ces durées sont comprises entre 12 et 20 ans; une période de 3 à 4 ans s'écoule, suivant la nature des projets, entre la date du contrat de prêt et le début des remboursements.

Ses Statuts ne lui imposent pas d'obtenir une garantie d'Etat, et la Banque a accepté de ses emprunteurs suivant les cas, soit une garantie d'État, soit les sûretés habituelles en matière bancaire.

Quant au régime monétaire des prêts – problème résultant du fait qu'elle a des ressources en différentes monnaies et des demandeurs de crédit dans des pays différents – la Banque offre actuellement à ses clients le choix entre deux formules : selon la première, l'emprunteur reçoit les monnaies désignées par la Banque, qui peuvent être des monnaies de pays tiers, à l'exclusion toutefois de sa propre monnaie, et rembourse les monnaies mêmes qu'il a reçues; selon la deuxième, l'emprunteur reçoit la monnaie des six pays qu'il désire et la Banque se réserve de choisir la monnaie de remboursement parmi les monnaies des pays membres et en fonction de leurs parités à l'époque du versement du prêt. Des sept prêts mentionnés ci-après, six ont été consentis suivant la première formule, un l'a été selon la seconde.

Le taux d'intérêt varie en fonction de la situation du marché; les conditions appliquées à tous les emprunteurs sont uniformes à un moment donné; elles dépendent seulement de la formule monétaire choisie par le bénéficiaire du prêt : pour les prêts octroyés jusqu'à présent 5 ⁵/₈ % lorsque la première formule a été retenue, 5 ¹/₄ % si le choix s'est porté sur la seconde.

CRÉDITS

Le Conseil d'administration a approuvé, au cours de 1959, sept prêts, pour un montant total de 52,1 millions d'unités de compte. Il avait déjà été fait mention de la prise en considération de certains d'entre eux dans le rapport précédent.

Ces prêts se répartissent comme suit par pays : 32 millions en Italie, 16,1 millions en France, 4 millions au Luxembourg.

Parmi les sept projets, quatre, pour un montant total de financement de 35,1 millions, concernent le secteur de l'énergie, les trois autres, pour un montant total de 17 millions, concernent l'industrie chimique; six, pour un montant total de 48,1 millions, intéressent des régions sous-développées de la Communauté (art. 130 a du Traité), le septième, pour un montant de 4 millions, est de caractère européen (art. 130 c).

Le montant total déboursé par la Banque sur ces prêts s'élevait fin février 1960 à 13,5 millions. Il est prévu que les versements vont s'échelonner pendant toute la période de réalisation des projets.

Le coût total des projets d'investissement auxquels la Banque a contribué par ses prêts est estimé à 288 millions. La fraction de ce montant couverte par les 52,1 millions de prêts de la Banque a donc été en moyenne de 18 %, variant suivant les projets de 9 % à 38 %.

Les projets concernent :

- l'exploitation d'un gisement de lignite dans l'Italie du Sud et la construction d'une centrale thermique, utilisant ce lignite; prêt de la Banque, 9 millions d'unités de compte;
- la construction en Sicile de deux installations faisant partie d'un complexe d'industries pétrochimiques; prêts de la Banque, 7 millions et 4 millions respectivement;
- la construction, dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'une centrale hydroélectrique au profit du réseau européen d'interconnexion; prêt de la Banque, 4 millions;
- la construction, dans le Sud de la France, d'une centrale hydroélectrique; prêt de la Banque, 10,1 millions;

- la construction, dans le Sud de la France, d'une usine pétrochimique; prêt de la Banque, 6 millions;
- la construction en Sardaigne d'un ensemble de trois centrales hydroélectriques; prêt de la Banque, 12 millions.

VERSEMENT DU CAPITAL ET PLACEMENTS

Les troisième et quatrième tranches du capital ont été versées par les États membres dans le cours de l'exercice. Compte tenu des deux tranches précédentes, les versements effectués par les différents États membres se répartissaient comme suit à la date du 31 décembre 1959 (unités de compte) :

<i>Pays</i>	<i>Or ou US dollars</i>	<i>Monnaies nationales</i>	<i>Total</i>
Allemagne	15.000.000	45.000.000	60.000.000
France	15.000.000	45.000.000	60.000.000
Italie	12.000.000	36.000.000	48.000.000
Belgique	4.325.000	12.975.000	17.300.000
Pays-Bas	3.575.000	10.725.000	14.300.000
Luxembourg	100.000	300.000	400.000
Total	50.000.000	150.000.000	200.000.000

Le versement du capital s'achèvera avec le paiement de la cinquième et dernière tranche, qui doit intervenir le 30 juin 1960.

Dans la réalisation des placements de ses avoirs disponibles, la Banque s'est naturellement inspirée du souci d'agir en harmonie avec la politique monétaire et financière de chacun des États membres.

II

Le bilan et le compte de profits et pertes de la Banque, au 31 décembre 1959, sont joints au présent rapport.

Leurs principaux postes sont analysés ci-après.

BILAN

Le total du bilan au 31 décembre 1959 s'élève à u.c. 287.467.751,08.

ACTIF

A verser par les États membres en compte capital

Le montant inscrit à cette rubrique, soit u.c. 50 millions, représente le montant du versement restant à effectuer le 30 juin 1960. Le capital appelé sera ainsi de u.c. 250 millions, entièrement versés.

Caisse et banques, avoirs en or et portefeuille

A la date du 31 décembre 1959, les avoirs à vue et à terme de la Banque se décomposent de la manière suivante :

1. Caisse et banques : u.c. 106.519.180,68

Ils se composent, à raison de u.c. 2.864,13 d'avoirs en caisse et de u.c. 106.516.316,55 d'avoirs en banque.

2. Avoirs en or : u.c. 8.486.513,88

Les avoires en or sont constitués à raison de u.c. 1.115.956,21 par du métal et de u.c. 7.370.557,67 par des bons d'État remboursables en or.

3. Portefeuille : u.c. 87.461.925,16

Le portefeuille est constitué à raison de u.c. 72.346.347,13 par des Bons du Trésor ou effets émis par des organismes publics, et pour le solde, soit u.c. 15.115.578,03 par d'autres titres du marché monétaire.

Le total de ces trois postes, soit u.c. 202.467.619,72 se répartit suivant les monnaies, de la manière suivante :

Francs belges	650.679.667,—	soit u.c. 13.013.593,34
Deutsche Mark	189.018.421,66	soit u.c. 45.004.386,10
Nouveaux francs français	228.703.412,84	soit u.c. 46.323.806,64
Lires italiennes	23.347.727.427,—	soit u.c. 37.356.363,88
Francs luxembourgeois	17.288.312,07	soit u.c. 345.766,24
Florins	33.680.856,80	soit u.c. 8.863.383,35
Dollars US	43.073.806,29	soit u.c. 43.073.806,29
Or	—	u.c. 8.486.513,88

La répartition suivant les échéances est la suivante :

A vue	u.c. 23.946.360,25
A 3 mois au plus	u.c. 51.689.763,34
A plus de 3 mois et à 6 mois au plus	u.c. 48.175.862,99
A plus de 6 mois et à 12 mois au plus	u.c. 58.092.370,13
A plus de 12 mois et à 18 mois au plus	u.c. 6.395.797,69
A plus de 18 mois	u.c. 14.167.465,32

Prêts en cours

Le montant de u.c. 34.127.484,78 représente le montant global des prêts dont les contrats sont entrés en vigueur à la date du 31 décembre 1959. Sur ce montant, les fonds versés aux emprunteurs s'élèvent à

u.c. 3.690.000,—. Ces versements ayant été effectués au titre de prêts consentis selon la première formule monétaire, les créances qui en résultent pour la Banque se répartissent, selon les monnaies, de la même manière que les versements, c'est-à-dire comme suit :

Deutsche Mark	7.098.000,—	soit u.c. 1.690.000,—
Florins	7.600.000,—	soit u.c. 2.000.000,—

Le montant restant à verser, soit u.c. 30.437.484,78, trouve sa contrepartie dans le poste figurant au passif sous la rubrique : « A verser sur prêts en cours ».

Installations et matériel

Les dépenses d'installations et de matériel effectuées au cours de l'exercice, qui se sont élevées à u.c. 49.465,28, ont été amorties dans leur totalité par débit du compte de profits et pertes.

Intérêts et commissions à recevoir

A cette rubrique figurent les intérêts et commissions courus mais non encore encaissés à la date du 31 décembre 1959, qui s'élèvent à u.c. 848.984,36.

PASSIF

Capital souscrit

Le capital souscrit s'élève à u.c. 1.000.000.000,— dont u.c. 750.000.000,— de capital de garantie.

Réserve statutaire

Le montant de la réserve statutaire, qui s'élevait au début de l'exercice à u.c. 577.174,57 a été porté à u.c. 1.533.856,58 du fait de l'attribution à cette réserve, conformément aux dispositions de l'article 24 des Statuts, du solde du compte de profits et pertes de l'exercice.

Provision pour risques monétaires non couverts par l'art. 7 des Statuts

Un montant de u.c. 200.000,— a été affecté à cette provision, dont l'objet a été indiqué dans le Rapport Annuel précédent. Le montant de la provision a ainsi été porté de u.c. 800.000,— à u.c. 1.000.000,—.

Provision pour péréquation d'intérêts d'emprunt et pour charges d'émission

Cette provision est destinée à péréquer les différences actives ou passives qui peuvent exister sur les taux d'intérêt du marché entre les dates de signature des contrats de prêt et celles de la réalisation des emprunts. Elle est destinée en outre à permettre l'amortissement des charges relatives aux émissions d'emprunts. Le montant affecté à cette provision s'élève à u.c. 3.100.000,—.

A verser sur prêts en cours

Le montant de u.c. 30.437.484,78 inscrit à cette rubrique correspond aux engagements de versement restant à exécuter par la Banque au profit de ses emprunteurs en vertu des contrats de prêt en vigueur à la date du 31 décembre 1959.

Intérêts perçus d'avance

A cette rubrique figurent les intérêts sur placements perçus d'avance, dans la mesure où ils se rapportent à une période postérieure au 31 décembre 1959, qui s'élèvent à u.c. 1.119.920,79.

Divers

Le montant de u.c. 276.488,93 inscrit à cette rubrique correspond, d'une part, à diverses dépenses et charges encourues, mais non encore réglées, et, d'autre part, aux montants qui ont été réservés en prévision de l'établissement éventuel d'un régime de prévoyance au profit du personnel.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉPENSES

Dépenses administratives

Les dépenses administratives se sont élevées pour l'exercice à u.c. 974.540,79 contre u.c. 543.879,34 pour l'exercice précédent, qui ne portait que sur trois trimestres au cours desquels les services de la Banque ont été progressivement mis en place.

Les dépenses se répartissent entre :

Dépenses relatives au personnel	u.c. 660.831,48
et	
Frais généraux	u.c. 313.709,31

Frais financiers

La dépense de u.c. 4.936,80 inscrite à ce poste représente des frais divers encourus au titre du placement des disponibilités de la Banque.

RECETTES

Intérêts et commissions sur prêts

Ce poste ne s'élève qu'à u.c. 80.775,82, du fait que les premiers versements des prêts ont seulement eu lieu dans les dernières semaines de l'exercice.

Intérêts et commissions sur placements

Le montant des intérêts et commissions provenant du placement des disponibilités est de u.c. 5.206.491,08.

Le solde du compte de profits et pertes s'élève à u.c. 956.682,01.

III

A l'issue de la Séance Annuelle du 25 avril 1959, M. Pietro Campilli faisait part aux gouverneurs de son intention de se démettre de ses fonctions de Président de la Banque.

L'éminente personnalité de M. Pietro Campilli, sa très vaste expérience, ses qualités humaines ont été particulièrement précieuses à la Banque pendant la première phase de son activité, qui a abouti, dès avril 1959, à l'octroi des premiers crédits.

Nous demandons à M. Pietro Campilli de bien vouloir trouver ici l'expression très imparfaite de notre vive et très amicale reconnaissance.

Pour lui succéder, le Conseil des gouverneurs a désigné M. Paride Formentini, précédemment Directeur Général de la Banca d'Italia. M. Formentini exerce les fonctions de Président depuis le 1^{er} juin 1959.

Au cours de l'année 1959, le Conseil des gouverneurs de la Banque a procédé à trois nominations à la suite de la démission de deux membres du Conseil d'administration.

Le 3 septembre 1959, M. Sjoerd Boomstra a été nommé administrateur en remplacement de M. Leo de Block et M. Otto Willem Vos a remplacé M. Boomstra en tant qu'administrateur-suppléant. Le 24 novembre 1959, M. Pierre Guill a été nommé en remplacement de M. René Franck comme administrateur-suppléant.

Nous remercions M. de Block et M. Franck de leur précieuse et compétente collaboration.

* * *

A la date du 1^{er} mars 1960, M. Jean-Maxime Lévêque, Directeur des Finances et de la Trésorerie, nous a quittés, pour prendre en France, dans la haute administration, d'importantes fonctions. Nous lui exprimons à la fois nos vœux de succès dans sa carrière et nos remerciements de la contribution très appréciée qu'il nous a apportée pendant la période d'organisation de la Banque.

Aucune modification sensible n'est intervenue dans l'organisation interne de la Banque et l'effectif de son personnel. Au 31 décembre 1959, celui-ci comprenait au total 80 personnes.

* * *

Pendant toute l'année 1959, l'activité de la Banque s'est développée en étroite et amicale liaison avec la Commission de la Communauté Economique Européenne. Les relations avec les administrations nationales, les banques centrales et les banques commerciales ainsi qu'avec les diverses organisations internationales, ont été étendues et renforcées.

Bruxelles, le 15 mars 1960.

Le Président
du Conseil d'administration,

PARIDE FORMENTINI

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORT DE MM. PRICE WATERHOUSE & Co.

60, rue Ravenstein
Bruxelles

Monsieur le Président,
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
BRUXELLES

A notre avis, les états financiers ci-joints constituent une présentation fidèle et raisonnable de la situation financière de la Banque Européenne d'Investissement au 31 décembre 1959 et des résultats de ses opérations de l'exercice, selon les principes comptables généralement admis appliqués sur une base conforme à celle de l'exercice précédent. Notre examen de ces états financiers a été effectué selon les normes de révision généralement admises, et a donc comporté tels sondages de la comptabilité et telles autres opérations de contrôle que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

Le 3 mars 1960.

PRICE WATERHOUSE & CO.

BILAN AU

(en unités de compte de 0,8886

Les taux de conversion utilisés pour l'établissement

1 unité de compte = 50 FB = 4,20 DM = 4,93706

ACTIF

A VERSER PAR LES ÉTATS MEMBRES EN	
COMPTE CAPITAL.	50.000.000,00
CAISSE ET BANQUES	
Monnaies des pays membres	
à vue ou à un an au plus	83.197.397,66
à plus d'un an	6.437.072,54
	89.634.470,20
Autres monnaies	
à vue ou à un an au plus	15.844.710,48
à plus d'un an	1.040.000,00
	16.884.710,48
	106.519.180,68
AVOIRS EN OR	8.486.513,50
PORTEFEUILLE	
Monnaies des pays membres	
à un an au plus	50.736.638,88
à plus d'un an	10.536.190,47
	61.272.829,35
Autres monnaies	
à un an au plus	23.639.095,81
à plus d'un an	2.550.000,00
	26.189.095,81
	87.461.925,16
PRÊTS EN COURS	
dont :	
versé :	
en monnaies des pays membres	3.690.000,00
en autres monnaies	0,00
	3.690.000,00
à verser	30.437.484,78
	34.127.484,78
INSTALLATIONS ET MATÉRIEL	1,00
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS A RECEVOIR	848.984,00
DIVERS	23.661,00
	287.467.751,44
Total : u.c.	287.467.751,44

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR

(en unités de compte de 0,8886)

DÉBIT

DÉPENSES ADMINISTRATIVES	974.540,5
FRAIS FINANCIERS	4.936,8
DIFFÉRENCES DE CHANGE	1.642,0
AMORTISSEMENTS SUR INSTALLATIONS ET MATÉRIEL	49.465,5
PROVISION POUR RISQUES MONÉTAIRES NON COUVERTS PAR L'ART. 7 DES STATUTS	200.000,0
PROVISION POUR PÉRÉQUATION D'INTÉRÊTS D'EMPRUNTS ET POUR CHARGES D'ÉMISSION	3.100.000,0
SOLDE AFFECTÉ A LA RÉSERVE STATUTAIRE	956.682,0
<i>Total</i> : u.c.	5.287.266,8

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1959

annexe d'ordre fin — Article 4 des Statuts)

	CRÉDIT
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS SUR PRÊTS	80.775,82
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS SUR PLACEMENTS	5.206.491,08
	<hr/>
<i>Total : u.c.</i>	<u>5.287.266,90</u>

DÉCLARATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité constitué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du règlement intérieur de la Banque Européenne d'Investissement, pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

Vu le rapport annuel 1959 ainsi que le bilan de la Banque au 31 décembre 1959 et le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration dans sa séance du 15 mars 1960,

Vu les articles 22, 23 et 24 du règlement intérieur,

Certifie par la présente :

– que les opérations de la Banque pendant l'exercice 1959 ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le règlement intérieur.

– que le bilan et le compte de profits et pertes sont conformes aux écritures comptables, et qu'ils reflètent exactement, à l'actif comme au passif, la situation de la Banque.

Bruxelles, le 16 mars 1960

Le Comité de Vérification,

R. BRESSON

K. BERNARD

A. M. DE JONG